

# MANIFESTE BLEU

## FEUILLE DE ROUTE POUR UN OCÉAN SAIN EN 2030

Nous avons besoin d'écosystèmes marins et côtiers florissants pour garantir un avenir résilient face au changement climatique.

Au cours des dernières décennies, les stratégies et les plans d'action se sont succédé pour tenter de sauvegarder l'océan. Ces plans pourtant nécessaires n'ont jamais été pleinement mis en œuvre. En 2008, les gouvernements européens se sont engagés à maintenir « la diversité écologique et le dynamisme d'océans et de mers qui soient propres, en bon état sanitaire et productifs » au plus tard en 2020. Ils sont loin d'y être parvenus. Il ne se passe pas un jour sans qu'un dauphin ne doive nager dans des eaux qui se réchauffent et s'acidifient, en louvoyant entre les chaluts, les forages offshore, le vacarme et la pollution des navires, les espèces envahissantes, les maladies des poissons d'élevage, les zones mortes, les constructions, le tourisme, sans oublier les étendues de plastiques et de microplastiques chargés de polluants.

### Mais le vent tourne.

Des citoyens, jeunes et moins jeunes, sont descendus dans les rues pour exhorter les gouvernements européens à mener le mouvement mondial vers la transition écologique. En réponse, la Commission européenne s'est engagée à mettre en place des stratégies ambitieuses sur le climat et la biodiversité, pour orienter les investissements et la législation vers un avenir résilient au changement climatique et respectueux de la diversité écologique. L'océan doit faire partie intégrante de ces stratégies.

Nous avons besoin d'écosystèmes marins et côtiers riches en faune, en flore et en biodiversité génétique, afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions naturelles et soutenir la vie sur terre.

L'océan agit comme un puits de carbone vital, régule le climat et il fournit de l'oxygène. Nous en dépendons, même lorsque nous vivons à l'intérieur des terres.

### NOUS AVONS UN PLAN DE SAUVETAGE POUR L'EUROPE SUR LES DIX PROCHAINES ANNÉES

Les pays européens sont légalement tenus de mettre en place un certain nombre de mesures pour que les mers soient propres et saines. Ils ne sont pas parvenus à le faire avant 2020. Ce qui suit doit donc être fait de toute urgence pour combler les retards pris sur les engagements :

- Les États de l'UE adoptent les mesures nécessaires pour garantir le bon état écologique des mers européennes en vertu de la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin.
- Les États de l'UE adoptent les mesures nécessaires pour garantir le bon état des eaux douces européennes en vertu de la directive-cadre sur l'eau.
- Les États de l'UE désignent et protègent tous les sites marins Natura 2000 contre les activités ayant des impacts néfastes, en vertu des directives Oiseaux et Habitats.
- Les États de l'UE mettent fin à la surpêche de tous les stocks exploités dans le cadre de la Politique commune de la pêche.
- Les États de l'UE prennent des mesures pour mettre fin à la pêche illécite, non déclarée et non réglementée dans leurs eaux, par leur flotte ou par leurs citoyens, au titre du règlement INN, et ils appliquent pleinement le règlement relatif aux stocks de poissons d'eau profonde.

## 2020

- L'UE adopte une stratégie biodiversité à l'horizon 2030 protégeant les espèces et habitats marins sensibles et les zones de constitution des stocks de poissons, éliminant la pêche destructrice et prévoyant des objectifs juridiques contraignants pour la restauration des océans.
- L'UE adopte un nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire comprenant des mesures qui visent à réduire l'utilisation des ressources en valeur absolue - y compris le plastique - à accroître l'efficacité des ressources et à prévenir les rejets de plastiques et de microplastiques dans la mer.
- L'UE adopte une stratégie sur l'œlien offshore qui tient pleinement compte de l'impact du développement des parcs éoliens en mer sur les écosystèmes marins.
- Dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027, l'UE consacre au moins 21 milliards d'euros à la protection de la nature, et au moins 50 % du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche à la restauration du milieu marin, la collecte de données et le contrôle de la pêche. Elle revêt également les lignes directrices concernant les aides d'État à la pêche et à l'aquaculture afin d'interdire l'octroi de subventions néfastes.
- L'UE instaure un moratoire sur l'exploitation intensive des grands fonds marins, cesse de soutenir financièrement la recherche sur ces technologies associées et fait pression - avec les États membres - pour que l'Autorité internationale des fonds marins adopte un moratoire mondial.
- L'UE supprime les exonérations fiscales sur les carburants pour les navires de pêche et le transport maritime, en vertu de la directive révisée sur la taxation de l'énergie.
- Les États de l'UE mettent en œuvre des mesures efficaces de gestion de la pêche afin d'éliminer les prises accessoires de espèces fragiles.
- L'UE adopte une réforme fondamentale de la Politique agricole commune pour mettre un terme à la dispersion de nutriments provenant des fertilisants et du lisier dans les sols et les masses d'eau, qui provoque l'eutrophisation. Elle fait ainsi respecter la législation communautaire sur l'eau et les nitrates dans le secteur agricole.
- Les États de l'UE ratifient et appliquent le traité mondial pour les océans.
- L'UE inclut le transport maritime dans son système d'échange de quotas d'émission.
- L'UE s'attaque aux substances qui suscitent une inquiétude grandissante, comme les pesticides et les microplastiques, en révisant la directive sur le traitement des eaux urbaines résiduaires.
- L'UE établit des zones sans chalutage sur l'ensemble de ses côtes afin de conserver la partie la plus productive de nos mers et prend des mesures de protection dans toutes les aires marines protégées de l'UE contre les effets néfastes des engins de pêche destructeurs.
- L'UE interdit toute nouvelle exploration et production de pétrole et adopte une stratégie d'élimination progressive des activités pétrolières et gazières offshore existantes.
- L'UE fait pression auprès de l'OMI pour que le transport maritime international s'engage sur la voie d'une réduction de ses émissions, compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris de maintenir le réchauffement climatique sous le seuil de 1,5 C.
- L'UE adopte des mesures législatives pour réduire les principales libérés involontairement et prévenir les pertes de pré-production.
- L'UE adopte une réglementation qui garantit que l'ensemble de la production aquacole dans les eaux européennes soit non polluante et ne dépende pas d'ingrédients alimentaires d'origine marine.
- L'UE prend toutes les mesures nécessaires pour protéger les écosystèmes marins d'eau profonde - qui sont particulièrement vulnérables aux activités humaines en raison de conditions environnementales uniques -, en interdisant toutes les activités extractives nuisibles dans les eaux profondes.

L'UE adopte une stratégie « de la ferme à la table » prenant pleinement en compte les impacts écologiques et climatiques de la pêche et de l'aquaculture, favorisant une consommation responsable, ainsi que des produits de la mer issus de sources durables et ayant une bonne traçabilité.

L'UE adopte une stratégie pour une politique durable en matière de substances chimiques et une stratégie « zéro pollution », avec des objectifs clairs pour prévenir la dissémination de substances chimiques nocives dans l'air, le sol et l'eau (via le plan d'action pour la qualité de l'eau), et ce afin de garantir un environnement non toxique pour les générations actuelles et futures.

L'UE fait pression pour l'adoption d'un ambitieux traité mondial sur les océans afin de protéger la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, à l'occasion de la 4e session de la Conférence intergouvernementale sur la biodiversité au-delà des juridictions nationales.

L'UE fait pression pour l'adoption de mesures urgentes à court terme par l'Organisation mondiale internationale afin d'interdire le flouillard marin dans l'Arctique et de réduire la vitesse des navires pour diminuer les émissions de GES, les niveaux sonores et les collisions avec les baleines.

L'UE porte une ambition pour l'adoption d'un cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020 dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique, ayant des objectifs de protection et de restauration des écosystèmes marins à l'échelle mondiale.

L'UE révisé le règlement de contrôle afin d'assurer la pleine conformité du secteur de la pêche avec les législations qui le concernent et les législations environnementales - en exigeant des pêches dûment documentées et transparentes -, et afin de garantir qu'aucun produit issu de la pêche INN n'entre sur le marché européen.

Les États de l'UE adoptent des plans d'aménagement des espaces maritimes en suivant une approche fondée sur les écosystèmes, qui comprennent au moins 30 % d'AMP hautement ou entièrement protégées et des zones destinées aux activités humaines attribuées en fonction de la sensibilité des écosystèmes.

Les États de l'UE transposent dans leur droit national les directives sur les installations de réception portuaires et sur les plastiques à usage unique, avec des objectifs ambitieux de réduction de la consommation de récipients alimentaires et des gobelets.

L'UE adopte une directive révisée sur les eaux de baignade, qui garantit une bonne qualité et un accès sûr aux eaux côtières et marines, en fixant des normes environnementales et sanitaires élevées.

Les États de l'UE adoptent des mesures juridiquement contraignantes pour parvenir à une réduction pérenne et mesurable des émissions sonores sous-marines.

Les États de l'UE mettent en place des régimes contraignants de responsabilité élargie des producteurs pour les plastiques à usage unique et les engins de pêche contenant du plastique afin d'encourager l'éco-conception et la prévention.

Sur la base de l'évaluation de la Politique commune de la pêche, l'UE adopte un plan d'action pour une mise en œuvre effective et une transition complète vers une pêche européenne à faible impact.

L'UE fait pression pour l'adoption de mesures limitant les pavillons de complaisance afin de contrôler les pêcheurs « pirates » et d'améliorer la gouvernance internationale des océans.

L'UE utilise la totalité du nouveau Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche pour des activités visant à restaurer et à gérer le milieu marin, à collecter des données et à contrôler la pêche.

Sur la base du plan d'action, les États de l'UE prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer une transition complète vers une pêche à faible impact, notamment en interdisant l'utilisation par les navires de l'UE - y compris les flottes de pêche lointaine - d'engins et de techniques non sélectifs et destructeurs dans les eaux européennes.

## 2021

## 2022

## 2023

## 2024 2025

## 2026

## 2027

## 2028 2029

## 2030

### HORIZON POUR DES MERS SAINES

D'ici 2030, au moins 30 % de l'océan sera hautement ou totalement protégé.

Il est essentiel que les zones marines et côtières vulnérables restent intactes et sauvages : elles serviront de refuge aux animaux et aux plantes, préservés des activités humaines néfastes, et les communautés côtières pourront y jouir d'une nature préservée. Les accès à ces zones doit être restreint pour la plupart des activités humaines. Elles doivent former un réseau écologiquement cohérent et continu pour permettre aux espèces de se déplacer de l'une à l'autre. Elles doivent aussi disposer de budgets, ainsi que de plans de surveillance et de gestion à long terme.

Pendant trop longtemps, nous avons estimé que nous pouvions traiter l'océan comme une décharge géante, sans que cela ne prête à conséquence. Les plastiques, la pollution agricole et chimique détruisent les écosystèmes d'eau douce et marins. Les eaux qui nous nourrissent, dans lesquelles nous nageons et dont nous profitons à bien des égards, doivent être protégées des impacts de nos activités polluantes sur terre et en mer. La pollution doit être arrêtée à la source, en changeant notre façon de produire et de consommer. Les politiques européennes doivent faire en sorte que les entreprises et les populations cessent de rejeter des plastiques et des microplastiques dans la mer. Nous devons mettre un terme au flot de polluants organiques, d'éléments nutritifs en excès et de substances dangereuses provenant de l'agriculture, de l'aquaculture, des eaux usées industrielles et domestiques qui s'y versent. Les activités de transport maritime devront également réduire considérablement leurs émissions de gaz à effet de serre, leurs nuisances sonores et leurs déchets, pour atteindre l'objectif de zéro émission.

D'ici 2030, nous aurons adopté une pêche à faible impact.

Nous devons mettre un terme à l'hécatombe des oiseaux de mer, des dauphins, des baleines, des tortues et des autres animaux non ciblés, ainsi qu'au sacage des habitats. Il faut passer d'une pêche très consommatrice de carburant, non sélective et destructrice - telle que le chalutage de fond - à une pêche à faible impact. Les responsables politiques, les décideurs et l'industrie devront travailler main dans la main et cesser de voir uniquement les poissons comme des réserves surexploitées à souhai. Il est temps de les considérer comme les composantes vitales d'écosystèmes complexes, essentielles à la résilience des océans. Les populations de poissons doivent être restaurées à des niveaux leur permettant de se reproduire en toute sécurité, et nous permettant d'en recueillir les surplus. Pour cela, nous devons écouter les avis scientifiques et cesser de pêcher à une cadence ne respectant pas le rythme de reproduction des poissons. L'UE doit jouer un rôle de premier plan au niveau mondial pour éradiquer la pêche illécite, non réglementée et non déclarée dans les eaux communautaires et dans le monde.

Dans l'ensemble de l'océan, la planification des activités humaines favorisera la restauration d'écosystèmes marins florissants.

Leurs effets cumulés ne s'ajoutent pas à la pression exercée par le changement climatique sur l'océan. Nous allons passer, sur terre et en mer, à une économie qui permette une coexistence harmonieuse des hommes et de l'environnement dont ils dépendent. Certaines activités, telles que l'exploitation minière des grands fonds marins et l'extraction de pétrole et de gaz, sont aussi incompatibles avec notre climat qu'avec la vie marine et devront cesser totalement. D'autres activités à faible impact s'intégreront dans une économie bleue fondée sur une approche écosystémique : sur lequel elle repose et s'y adapte.

Notre vision pour 2030 n'a rien d'un vœu pieux. Il s'agit d'un plan de travail pragmatique et bien documenté, destiné à guider le travail de l'UE au cours de la prochaine décennie. Elle répond à la nécessité de restaurer la vie marine en mettant fin à la surexploitation, aux pratiques destructrices et à la pollution. L'Europe a une chance de se placer en leader, pour mener le changement dans le monde entier. Cela nécessitera une transformation systémique, non seulement en mer, mais aussi sur la terre ferme. 2030, c'est dans dix ans. La prochaine décennie sera décisive. Si nous en avons la volonté politique, nous pouvons réussir ce changement.

## LE "MANIFESTE BLEU - FEUILLE DE ROUTE POUR UN OCÉAN SAIN EN 2030"

est un appel à action lancé conjointement par des organisations de la société civile de toute l'Europe travaillant pour des mers et océans sains.

